



RAPPORT DE LA

Commission ad hoc (CoAH)

CHARGÉE D'Étudier LE/LA

PR 62-2025

Adhésion de la Commune de Chésereux à Région de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission, composée de Jeannette Weber, Christian Parmelin et François Vautier s'est réunie le 6 novembre 2025 afin d'étudier l'objet cité en titre, en présence de Monsieur Frédéric Mani, Président du Codir de la Région de Nyon et de Monsieur Boris Mury, Secrétaire général, qu'elle remercie de leur disponibilité.

Préambule

Si la Commune de Chésereux n'était plus membre de la Région de Nyon depuis 2017, les relations entre la Région de Nyon et celle-ci ont toujours perduré.

Les pourparlers entre le Comité de Direction de la Région de Nyon et la Municipalité de Chésereux ont porté leurs fruits. En effet suite à une motion adoptée en 2024, la Municipalité de Chésereux a déposé un préavis en 2025 proposant au Conseil communal d'accepter l'adhésion de la Commune de Chésereux à Région de Nyon dès le 1^{er} janvier 2026.

Ce préavis a été accepté par le Conseil Communal à une très grande majorité.

Ainsi, en vertu de l'article 43 al. 1 des statuts de la Région de Nyon, les communes qui désirent adhérer à l'association présentent leur requête au Conseil intercommunal. L'alinéa 3 de ce même article précise que les conditions d'adhésion sont convenues entre la commune requérante et le

Comité de direction sous réserve de ratification par le Conseil intercommunal.

Discussions

Le financement du but principal de l'association est notamment couvert par la cotisation annuelle que versent ses membres, exprimée en francs par habitant. Cette cotisation s'élève à CHF 23.- par habitant à partir du 1^{er} janvier 2026.

Actuellement, ces cotisations sont versées par 41 communes membres sur les 47 communes présentes dans le district.

Le nombre de communes membres ainsi que celui de ses habitants a ainsi un impact particulièrement important sur les budgets alloués et confiés à la Région de Nyon.

Il est dans l'intérêt de la Région de Nyon de voir le nombre de ses membres augmenter par l'adhésion d'une nouvelle Commune.

En sa qualité de membre et au vu de son nombre d'habitants, Chéserey disposera de trois voix au Conseil intercommunal, composées d'une voix pour le délégué du Conseil Communal et de deux voix pour le délégué de la Municipalité.

S'agissant du DISREN, la commission a pris note que, suite aux discussions entre le Codir et la Municipalité, cette dernière souhaite rapidement présenter au Conseil communal un préavis d'adhésion au DISREN.

Ainsi, la Commission ad hoc se réjouit à l'idée d'accueillir un nouveau membre à la Région de Nyon et espère que la question du DISREN sera encore résolue durant cette législature.

Conclusion

Fondé sur ce qui précède, la Commission ad hoc recommande, à l'unanimité, d'accepter le préavis 62-2025 du Comité de direction et de prendre la décision suivante :

1. De ratifier l'adhésion de la Commune de Chéserey à l'association intercommunale Région de Nyon dès le 1er janvier 2026.

Trélex, 10 novembre 2025

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
François Vautier, rapporteur	Signature
Trélex	
Jeannette Weber	Signature
Gland	
Christian Parmelin	Signature
Bursins	
EXCUSÉS	
Kurt Müller	
Dully	
André Paratte	
Bursinel	